

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 4 avril 2025

Objet : Demande d'accès à l'information

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information du 3 avril 2025, visant à obtenir les informations suivantes:

Toute documentation (y compris une liste des participant.es, des notes d'information et des documents préparatoires, des rapports et des présentations, des courriels et d'autres correspondances internes et internationales et des correspondances avec les parties prenantes)

- *Entre le 29 octobre 2024 et le 1er avril 2025, relative à Glencore, représentée par Felix Masson, et soit, avec le Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, son directeur de cabinet ou tout autre membre du personnel de son cabinet.*
- *Entre le 16 décembre 2024 et le 1er avril 2025, relative à Glencore, représentée par Amélie Rouleau, Alexis Ségal ou Jean-François Verret, et soit le Ministre, son directeur de cabinet ou tout autre membre du personnel de son cabinet.*
- *Entre le 29 octobre 2024 et le 1er avril 2025, relative à Glencore, représentée par Mathieu St-Amant, et soit avec un membre du personnel du cabinet du Premier Ministre, son secrétaire général adjoint ou associé, un cadre ou tout autre membre de son personnel.*

Les documents dont vous demandez l'accès sont inexistant à la CCNQ. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à votre demande en vertu de l'article 47 (3) de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après la « Loi sur l'accès »).

Enfin, conformément aux articles 46 et 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Je vous prie d'agréer, mes salutations distinguées.

*Le secrétaire général et responsable de l'accès aux documents, et
de la protection des renseignements personnels*



François Grenon

p. j. (1)